

## RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### QU'EST-CE QUE LE PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (couramment appelé PLU) est un document consulté dans le cadre de projets de construction, qu'il s'agisse d'immeubles ou de maisons individuelles. Il permet notamment de vérifier la faisabilité d'un projet et de prendre connaissance des règles à respecter au sein d'une commune.

**LE PLU définit le projet d'aménagement d'une commune sur plusieurs années, ainsi que les règles d'utilisation du sol :**

- 📍 Les secteurs constructibles,
- 📍 Les types de constructions autorisées,
- 📍 L'implantation et l'emprise au sol à respecter,
- 📍 La hauteur maximale,
- 📍 L'aspect extérieur,
- 📍 Les zones devant demeurer naturelles,
- 📍 Les obligations en places de stationnement,
- 📍 Les conditions d'évolution sur chaque parcelle.

### VOUS INFORMER :

#### UNE EXPOSITION PUBLIQUE

visible en mairie (70 Grande Rue) aux horaires d'ouverture de la mairie du 7 au 20 juin. Vous y découvrirez les principales évolutions des dispositions réglementaires :

- 📍 Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- 📍 zonages,
- 📍 règlement de zones,
- 📍 orientations d'aménagement sur les sites de projet.

#### 2 RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION :

##### 📍 POUR LES HABITANTS DU BOURG :

- 📅 Jeudi 9 juin - 19h
- 📍 Espace Simone Veil, 35 rue de Verdun

##### 📍 POUR LES HABITANTS DE PÂTÉ / COCHET :

- 📅 Lundi 13 juin - 19h
- 📍 Salle René Cassin, rue René Cassin

### VOUS EXPRIMER :

Dans le cadre de la concertation, un registre est ouvert depuis janvier 2020 et reste accessible en mairie pendant l'exposition publique du 7 au 20 juin 2022.

Un registre sera également à votre disposition en mairie (70 Grande Rue) pendant l'enquête publique à l'automne 2022.

L'approbation définitive du PLU est prévue en décembre 2022 ou janvier 2023.



## COMMENT EST-IL RÉVISÉ ?

### CONCERTATION

**JUIN 2019 > FIN JUIN 2022**

- 14 juin 2019 : prescription en Conseil Municipal de la révision du PLU
- 19 novembre 2021 : débat en Conseil Municipal sur les orientations
- **7 au 20 juin 2022 : exposition publique**

### DÉLIBÉRATION

**JUIN 2022**

24 juin 2022 : en Conseil Municipal

### ENQUÊTE PUBLIQUE

**AUTOMNE 2022**

1 mois

### APPROBATION DU NOUVEAU PLU

**DÉCEMBRE 2022**

Fin décembre 2022 (ou janvier 2023) : en Conseil Municipal



*Le conseil municipal a débattu en fin d'année dernière sur les orientations*

*du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.*

*Il devra approuver, fin 2022, le Plan Local d'Urbanisme : orientations d'aménagement et de programmation, règlement, documents graphiques, servitudes...*